

Corne de l'Afrique: partenariat politique régional de l'UE pour la paix, la sécurité et le développement

2006/2291(INI) - 10/04/2007

La commission a adopté le rapport d'initiative de Philip KACZMAREK (PPE-DE, PL) en réponse à la communication de la Commission intitulée "Stratégie pour l'Afrique : un partenariat politique régional de l'UE pour la paix, la sécurité et le développement dans la Corne de l'Afrique".

Le rapport commence par déplorer le fait que ni le Parlement européen ni les parlements des pays africains, ni l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ni les représentants de la société civile, n'aient été dûment consultés aux différents stades de l'élaboration de la stratégie UE-Afrique, "ce qui soulève la question de la légitimité démocratique de l'engagement commun".

La commission a souligné que les conflits dans la Corne de l'Afrique doivent être abordés dans le cadre d'une approche régionale globale, axée sur la gestion des conflits, permettant de s'attaquer à tous les aspects de la dynamique régionale et des mécanismes de conflits. L'action de l'UE doit porter non seulement sur les questions de sécurité, mais aussi sur les causes structurelles des conflits liés à l'exclusion sociale, politique et économique et viser au renforcement de la sécurité et de la justice. Le rapport souligne que, lorsqu'elle s'emploie à résoudre les questions de sécurité et poursuit des politiques de lutte contre le terrorisme, l'UE ne doit pas négliger les droits de l'homme et le droit humanitaire.

Les députés européens ont insisté sur le fait que, dans ses efforts visant à résoudre la crise dans la région de la Corne de l'Afrique, l'UE doit "avant tout rechercher des solutions africaines", c'est-à-dire des solutions impliquant les organisations régionales en place, à savoir l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Ils ont par conséquent demandé à l'UE d'apporter une assistance technique, des compétences et une aide au développement institutionnel à la force d'intervention africaine et au département paix et sécurité de la commission de l'UA. Le rapport a également souligné la nécessité de renforcer le rôle des ONG nationales et internationales, des organisations opérant au niveau des collectivités, des communautés de base et d'autres acteurs non étatiques dans l'instauration de la paix et la prévention des conflits.

La commission a également appelé au renforcement de la présence de l'UE dans la région par le biais de la nomination d'un représentant de l'UE pour la Corne de l'Afrique, qui sera chargé de coordonner les initiatives de l'UE dans la région, d'assurer le rôle de principal interlocuteur de l'UE et de présenter des rapports réguliers sur le sujet au Parlement. S'agissant de la dimension du développement du partenariat régional, le rapport souligne que l'objectif de réduction de la pauvreté par le biais de la réalisation des OMD doit être prioritaire, mais que ces OMD ne doivent pas être considérés comme "une question technique qui sera résolue par une simple aide financière supplémentaire, sans identifier ni examiner les causes sous-jacentes de la pauvreté".

Au niveau national, la commission a invité la Commission, le Conseil et les Etats membres "à assumer pleinement leurs responsabilités" et à mettre tout en œuvre pour protéger les populations du Darfour contre la catastrophe humanitaire résultant de la violation continue du cessez-le-feu par toutes les parties, en particulier contre la population civile. S'agissant de la Somalie, la commission a condamné les interventions étrangères dans le pays et prié le gouvernement éthiopien de retirer son armée du pays. Elle soutient l'envoi par l'UA d'une force de maintien de la paix "dans le cadre d'un accord politique réunissant toutes les parties en conflit". S'agissant de l'Ethiopie, le rapport invite le Conseil et la Commission à faire

pression sur le gouvernement éthiopien afin qu'il révèle le nombre total de personnes détenues dans l'ensemble du pays, qu'il autorise les visites de la Croix Rouge, qu'il permette aux prisonniers de voir leur famille, de bénéficier d'un conseil juridique et des soins médicaux que leur santé pourrait nécessiter, et de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques. Il demande également à l'Ethiopie de souscrire au tracé et à la délimitation de sa frontière, établis par la commission du tracé de la frontière des Nations unies. S'agissant de l'Erythrée, le rapport invite instamment la Commission et le Conseil à œuvrer auprès du gouvernement érythréen afin qu'il libère tous les prisonniers politiques. Enfin, le Conseil et la Commission sont invités à faciliter le processus de paix engagé dans le nord de l'Ouganda et à encourager les initiatives locales de justice alternative et de réconciliation.